

Principaux engagements de la Solideo¹
Suite à la concertation relative à la
mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines
(20 septembre-20 octobre 2021)

Les engagements pris par la Solideo à l'issue de la concertation qui s'est tenue du 20 septembre au 20 octobre 2021 au sujet de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines), sont les suivants :

Début de texte

Sur l'opportunité du projet

Au regard de l'absence de remise en cause du projet, la SOLIDEO en tant que maître d'ouvrage, s'engage à poursuivre les études du projet ainsi que les prochaines étapes nécessaires aux aménagements Jeux et Héritage.

Sur la mise en compatibilité du PLUi de SQY

Le projet nécessite seulement, pour la réalisation des aménagements en phase Jeux et Héritage, de modifier le périmètre du zonage. Le règlement actuel du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines ne sera pas modifié dans le cadre de cette procédure ainsi que les autres documents du PLUi.

Le projet nécessite une nouvelle répartition entre les différentes zones naturelles au sein du même périmètre, permettant de conserver toujours une majorité des espaces de la Colline en zones naturelles.

Sur les enjeux environnementaux

Le respect du caractère naturel de la Colline d'Élancourt est une des ambitions de la SOLIDEO dans le cadre de l'aménagement de la Colline. Aussi, elle continuera, dans le cadre de la prochaine phase d'études, à être particulièrement exigeante et vigilante sur les impacts du projet sur l'environnement ainsi que sur la préservation et le développement de la biodiversité.

La Participation du Public par Voie Electronique sera l'occasion d'échanger à nouveau avec le public sur l'étude d'impact du projet, qui apprécie les effets du projet sur l'environnement et la biodiversité.

La poursuite des études du projet se fera dans le respect de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » afin de valoriser au maximum la biodiversité du site.

Un bilan carbone de l'opération sera estimé pendant les études à venir, puis suivi jusqu'à la fin du chantier.

La SOLIDEO mettra en place une charte environnementale pour la phase chantier afin de limiter les impacts de celui-ci sur l'environnement.

Sur les aménagements liés à la tenue des Jeux

Les contributions formulées sur la préparation et l'organisation des épreuves de VTT seront transmises à Paris 2024.

¹ Bilan de la concertation établi par la Solideo et publié en décembre 2021

Sur les aménagements liés à la phase Héritage

Au-delà des aménagements envisagés dans le cadre du projet, de la signalétique pédagogique sera mise en place pour expliquer les niveaux de difficultés des pistes VTT mais aussi pour éviter les conflits entre les usages VTT et piétons (randonneurs, coureurs, traileurs).

Les propositions d'aménagements faites pendant la concertation seront intégrées, dans la mesure du possible à la prochaine phase d'études, et notamment :

- une offre de loisirs pour les plus jeunes ;*
- une table d'orientation au sommet de la Colline ;*
- une signalétique pédagogique sur la faune et la flore.*

Les échanges avec les collectivités locales, notamment avec Saint-Quentin-en-Yvelines, se poursuivront sur toute la conception du projet et notamment sur les aspects de la gestion et l'entretien de la Colline à terme, au regard du projet et des aménagements définitifs.

Sur l'insertion de la Colline dans son territoire, les échanges se poursuivront avec :

- La ville de Plaisir, sur le projet de la Mare aux Saules et la connexion entre les deux projets ;*
- Le Conseil Départemental des Yvelines, sur les aménagements de la RD58 et les traversées piétonnes. Le Département des Yvelines indique étudier les conditions d'un aménagement piétons et cycle sur cet axe. Si cet aménagement reste trop contraint, il travaillera avec les collectivités concernées sur des alternatives permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt-centre par un itinéraire apaisé.*

Sur la phase de travaux

La SOLIDEO prévoit la mise en place :

- d'un comité de suivi des travaux avec les riverains ;*
- d'outils d'information spécifiques pour les riverains en phase travaux.*

Sur l'information et la concertation

Une information continue sur le projet, à destination des habitants du territoire, sera mise en œuvre par la SOLIDEO, à travers différents supports de communication (site internet, newsletters, lettres d'information, etc.), avec une vigilance particulière sur la qualité de la diffusion.

Un dispositif spécifique à la phase travaux sera mis en place : il prévoit notamment l'installation d'un comité de suivi avec les riverains.

Ces engagements feront l'objet d'une communication, dans le cadre de la Participation du public par voie électronique (PPVE) prévue au printemps 2022, afin d'expliquer les évolutions du projet suite à la concertation préalable. Il s'agit d'une obligation du maître d'ouvrage dans le cadre de la PPVE prévue au printemps 2022 afin d'expliquer les évolutions du projet suite à la concertation préalable. Il s'agit d'une obligation du maître d'ouvrage dans le cadre de cette nouvelle étape d'échange.

Fin de texte.